
SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

Comptes Combinés 2017

Comptes combinés 2017

Sommaire

I – Rapport Financier	page 2
II – Bilan et Compte de résultat	page 4
III – Annexe aux comptes combinés	page 8
• Faits marquants	page 8
• Principes comptables généraux	page 8
• Changement de méthodes et corrections d’erreurs	page 8
• Périmètre de combinaison	page 9
• Variations des immobilisations et amortissements	page 11
• Variations des provisions et provisions réglementées	page 13
• Valeurs mobilières et disponibilités	page 14
• Etat des créances et des dettes	page 15
• Fonds dédiés	page 18
• Comptes de régularisation	page 19
• Réserves et fonds associatifs	page 20
• Compte de résultat	page 24
• Proposition d’affectation de résultat	page 26
IV - Compte d’emploi des ressources	page 29
• Ressources	page 30
• Emplois	page 31
V - Engagements hors bilan et informations complémentaires	page 33
VI – Rapport du commissaire aux comptes	page 37

Comptes combinés 2017

I - Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en oeuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'association Travail & Partage est un dispositif faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire, plus particulièrement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créée en 1993 par l'Armée du Salut, l'Association Intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (art. L115-1 du Code de l'action sociale et des familles). Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité : production économique et accompagnement des salariés en insertion.

Présentation de la SCI Paris Les Lilas

La SCI Paris Lilas est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménagé l'ensemble immobilier sis, 60 rue des Frères Flavien à Paris 20^{ème}, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985.

Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI Paris Les Lilas est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Comptes combinés 2017

Capacité d'accueil

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	31.12.2017
Secteur Inclusion	5 122
Accueil de jour	240
Soin	102
Hébergement temporaire	630
CHRS et autres hébergements pérennes	1590
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	1410
Résidence sociale et pension de famille	970
Atelier d'insertion	180
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 220
EHPAD	720
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	180
FAM	150
Maison d'accueil spécialisée	50
SSR	50
Accueil de jour et hébergement temporaire	70
Secteur Jeunesse	711
Maison d'enfants à caractère social	70
Foyer d'action éducative	126
ITEP	140
Résidence maternelle	80
Autres dispositifs	295
Total	7 053

Effectifs au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 121 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 1 935 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) (contre 2 020 salariés, soit 1 837 E.T.P. constatés au 31 décembre 2016).

L'association Travail et Partage a produit sur l'exercice 2017, 61 862 heures de travail, soit 33.99 ETP. L'activité économique est en hausse et a permis d'employer 159 salariés en insertion.

Comptes combinés 2017

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Actif (en euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles (note 1)				
Frais d'établissement	552 959	517 146	35 813	125 347
Logiciels	1 370 026	1 263 009	107 017	78 602
Autres immobilisations incorporelles en cours	349 877	-	349 877	95 230
Immobilisations corporelles (note 2)				
Terrains et aménagements	39 229 919	1 206 552	38 023 367	37 999 087
Constructions	239 480 289	94 420 681	145 059 608	129 329 315
Installations techniques, matériel et outillage	9 285 257	6 520 076	2 765 181	2 790 318
Autres immobilisations corporelles	18 556 341	12 941 271	5 615 070	5 467 245
Immobilisations en cours	20 218 719	-	20 218 719	20 135 252
Immobilisations financières (note 3)				
Titres de participation et autres titres immobilisés	22 306	-	22 306	498 659
Autres immobilisations financières	1 060 202	-	1 060 202	307 583
Actif immobilisé	330 125 895	116 868 735	213 257 160	196 826 638
Stocks				
Approvisionnements divers	58 118	-	58 118	74 031
Avances & acomptes versés	141 052	-	141 052	128 906
Créances (notes 9 et 12)				
Recevables et comptes rattachés	11 809 313	12 148	11 797 165	11 944 133
Clients et comptes rattachés	4 247 240	493 958	3 753 282	4 015 519
Autres créances	7 443 995	-	7 443 995	5 102 775
Valeurs mobilières de placement (note 7)	5 566 361	-	5 566 361	5 531 480
Disponibilités (note 8)	58 582 058	-	58 582 058	48 173 001
Actif circulant	87 848 137	506 106	87 342 031	74 969 845
Comptes de régularisation	637 725	-	637 725	623 132
Total de l'actif	418 611 757	117 374 841	301 236 916	272 419 615

Comptes combinés 2017

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Passif (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
Fonds Propres (note 15)	128 926 960	122 729 382
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dotation statutaire	97 120 000	112 780 950
Apports Legs et Donations		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	6 731 939	6 731 939
Ecart de réévaluation		
Réserves	23 797 700	8 184 315
Report à nouveau	-8 650 096	-7 818 438
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-2 425 813	-3 589 186
Amortissements comptables excédentaires différés		
Résultat de l'exercice	12 353 230	6 439 802
Autres Fonds Associatifs (note 16)	15 510 882	10 171 268
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apport Legs et Donations	26 848	26 848
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 592 617	1 592 617
Réserves	18 588 393	17 399 608
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"	2 307 125	-477 634
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Tiers"	938 510	-852 255
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 942 611	-7 517 916
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (note 17)	22 572 302	19 725 461
Provisions réglementées (note 5)	11 785 404	10 827 912
Intérêts minoritaires (note 6)	3 614 983	3 649 344
Fonds associatifs	182 410 531	167 103 367
Provisions pour risques et charges (note 4)	3 335 354	4 146 123
Fonds dédiés (note 12)	4 979 686	4 213 017
Dettes financières (note 9)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 615 623	62 022 817
Dettes financières diverses	1 241 662	1 220 237
Dettes (notes 11 et 12)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 172 429	7 314 421
Dettes fiscales et sociales	15 777 981	15 959 086
Autres dettes	3 370 735	3 823 678
Comptes de régularisation (note 14)	7 332 915	6 616 869
Dettes et comptes de régularisation	110 511 345	96 957 108
Total du passif	301 236 916	272 419 615
(*) dont concours bancaires couverts par placements de mêmes montants enregistrés à l'actif	11 738 514	9 206 806

Comptes combinés 2017

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(en euros)	année 2017	année 2016
Produits		
Prestations de services	127 006 169	121 450 164
Dons et Legs	19 670 808	10 263 128
Autres produits	9 466 867	8 650 072
sous-total	156 143 844	140 363 364
Production immobilisée	-	-
Reprises sur amortissements et provisions & transferts de charges	1 848 036	5 319 743
Autres produits de gestion courante	531 410	296 500
Produits d'exploitation (note 18)	158 523 290	145 979 607
Achats		
Approvisionnements	564 797	666 234
Variation de stocks	5 286	3 139
Achats non stockés de matières et fournitures	10 935 586	10 294 905
Achats de marchandises	26 985	22 273
sous-total	11 532 654	10 986 551
Autres achats et charges externes	35 144 723	33 835 899
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts et taxes sur rémunérations	6 459 152	6 141 698
Autres impôts et taxes	807 985	739 689
Charges de personnel		
Salaires et traitements	56 033 718	53 416 272
Charges sociales	22 558 473	23 110 935
Dotation aux amortissements et provisions		
Dotation aux amortissements	9 388 478	9 112 694
Dotation aux provisions	727 906	1 018 003
Autres charges de gestion courante	2 632 947	2 719 793
	-	-
Charges d'exploitation (note 18)	145 286 036	141 081 534
	-	-
Résultat d'Exploitation	13 237 254	4 898 073

Comptes combinés 2017

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(en euros)	année 2017	année 2016
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	724 626	281 827
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	9 509	42 249
Reprises sur provisions	-	-
Produits financiers (note 19)	734 135	324 076
Intérêts et charges assimilées	1 120 248	1 212 993
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	176
Dotation aux amortissements et provisions	-	-
Charges financières (note 19)	1 120 248	1 213 169
Résultat Financier	- 386 113	- 889 093
Résultat Courant des op. d'exploitation et financières	12 851 141	4 008 980
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	523 182	161 038
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 029 745	1 224 036
Reprises sur provisions	219 696	168 597
Correction d'erreur reprise sur provisions	-	1 724 033
Produits exceptionnels (note 20)	1 772 623	3 277 704
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	219 952	421 876
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	58 781	343 675
Dotation aux amortissements et provisions	1 139 495	664 622
Charges exceptionnelles (note 20)	1 418 228	1 430 173
Correction d'erreur - Résultat exceptionnel	-	3 459 480
Résultat Exceptionnel	354 395	5 307 011
Impôts sur les sociétés	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 2 123 197	- 1 236 387
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 356 529	1 916 232
Total des produits	162 386 578	154 957 100
Total des charges	149 947 709	144 961 264
Résultat de l'Exercice	12 438 868	9 995 836
Résultat Groupe Fondation Armée du Salut	12 353 230	6 439 802
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	1 651 186	2 832 621
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	953 906	2 714 923
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	9 748 138	892 258
Résultat Minoritaires	85 639	3 556 034

Comptes combinés 2017

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2017

Faits marquants

Le Conseil d'Etat a validé fin juin 2018 la modification des statuts de la Fondation ; ceux-ci ont été modifiés et approuvés par décret du 22 août 2018, publié au journal officiel du 24 août. Ces statuts fixent le nouveau montant de la dotation statutaire qui s'élève désormais à 97 120 K€.

Au cours de l'exercice 2017, la Fondation de l'Armée du Salut a poursuivi les chantiers engagés dans le cadre de ses programmes immobiliers ; 26 000 K€ d'immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés, dont :

- ✓ l'acquisition auprès du bailleur social Habitats de Haute Alsace des murs de l'Ehpad Résidence Heimelig situés sur deux sites dans le Haut-Rhin a été réalisée en date du 4 août 2017 pour un montant de 14 760 K€ ;
- ✓ 8 391 K€ d'immobilisations relatives aux projets de réhabilitation et de restructuration du patrimoine immobilier.

Par ailleurs, la Fondation de l'Armée du Salut s'est fortement mobilisée auprès des publics fragilisés en menant notamment de nombreux dispositifs d'accueil d'hébergement d'urgence temporaire principalement liés aux flux migratoires actuels.

Principes comptables généraux

Les comptes combinés de l'exercice sont établis conformément au règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2012, modifiant et complétant l'annexe sur la Combinaison des comptes du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des dispositions réglementaires suivantes :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ses actualisations ;
- le règlement C.R.C 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses actualisations (version consolidée du 20 septembre 2016) ;
- l'instruction codificatrice N° 09-006-M22 du 31 mars 2009 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux (ci-après " instruction M22 ") et complétée par l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif au plan comptable applicable pour ces établissements.

Les principes d'établissements des comptes combinés ont été respectés : Image fidèle, Comparabilité et Continuité d'activité, Régularité et sincérité, Prudence et Permanence des méthodes (sauf changement présenté dans le paragraphe Changements de méthode et corrections d'erreurs).

Changement de méthode et corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucune correction d'erreur n'a été constatée au cours de l'exercice.

Comptes combinés 2017

Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "**groupe Fondation de l'Armée du Salut**" :

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20^{ème}, 60 rue des Frères Flavien.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable.

Les titres de la SCI Le Plateau sont comptabilisées parmi les "Titres de participation".

La Fondation de l'Armée du Salut s'organise à partir du Siège, organisme gestionnaire, et des 50 établissements et services répartis sur la France dans 3 secteurs d'activité :

Secteur Inclusion

- Belfort "As de Carreau" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Chambon-sur-Lignon "Pause Café" : chantiers d'insertion – ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour – CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Metz "Le Passage et l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : maison relais,
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Fort de Nogent" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion – ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale,
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social,
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion – ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Rouen "Résidence du Vieux Marché" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Saint-Michel-Sur-Orge : centre d'accueil pour demandeurs d'asile – CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres,
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement – CLSH -

Comptes combinés 2017

- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative – FAE –
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel,
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social – MECS -
- Strasbourg "Le Foyer du Jeune Homme" : foyer d'action éducative – FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement ou service d'aide par le travail – ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé – MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP -
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation – SSR -
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD – et foyer d'accueil médicalisé – FAM -
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –

Variation du périmètre des comptes annuels combinés

Le périmètre des comptes annuels intègre 50 établissements secondaires, contre 49 en 2016, représentant 194 structures et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

- secteur Inclusion : 28 établissements,
- secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
- secteur Handicap – Dépendance - Soins : 15 établissements.

Le dispositif d'accueil de demandeurs d'asile, rattaché jusqu'au 31 décembre 2016 au Centre d'Hébergement d'Urgence de Paris Mouzaïa a poursuivi son activité sous agrément à Saint Michel sur Orge (obtention d'un numéro SIRET au 1^{er} janvier 2017).

Les opérations liées aux fermetures des établissements de Marseille UHU et de Villeparisis sont intégrées au périmètre des comptes annuels mais ne réalisent pas d'activité.

Pas de variation pour l'association Travail et Partage, ni pour la SCI Paris Les Lilas.

Principes généraux de combinaison

Les bilans et comptes de résultats combinés résultent du cumul des comptes annuels des différentes associations, fondations et sociétés comprises dans le périmètre, éventuellement après retraitements et reclassements (harmonisation des plans de comptes).

Comptes combinés 2017

Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits, sont éliminés sans incidence sur le résultat combiné. Les profits et pertes internes, et les éventuelles provisions constatées sur des opérations internes sont également éliminés. Ces éliminations ont une incidence sur le résultat combiné.

L'élimination des titres et le partage des capitaux propres sont effectuées en référence au CRC n°99-02.

Les intérêts minoritaires sont constatés.

La combinaison des comptes nécessite par ailleurs de construire le compte d'emploi des ressources (CER) selon les règles d'affectation des ressources au financement des emplois qui sont propres à l'ensemble combiné et par conséquent déterminent la variation des fonds propres liée à la générosité publique du bilan combiné.

Chaque établissement de la Fondation dispose par ailleurs d'une comptabilité autonome.

Une comptabilité analytique adaptée lui permet de rattacher les charges et les produits à chacune des activités ou projets. En effet, les établissements du secteur sanitaire et social sont amenés à rendre compte à chaque financeur des conditions d'utilisation des fonds et isoler leurs activités propres.

Variation des immobilisations et amortissements

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	2 328	2	1 777		553
Logiciels	1 379	67	80	4	1 370
Immobilisations incorporelles en cours	95	255			350
Total	3 802	323	1 857	4	2 273
Amortissements					
Frais d'établissement	2 202	92	1 777		517
Logiciels	1 301	39	77		1 263
Total	3 503	131	1 854	0	1 780

La diminution de 1 777 K€ correspond à la sortie des frais d'établissement totalement amortis du Foyer de Vie d'Artenay (156 K€), de l'EHPAD de Bormes-les-Mimosas (645 K€), du FAM de Marseille (757 K€), et du complexe EHPAD-FAM de Strasbourg (219 K€).

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Comptes combinés 2017

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Celle-ci est prise en compte à partir de la date d'origine des biens pour les constructions et les agencements acquis avant le 31 décembre 2007, puis pour toute acquisition d'immobilisation à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains,
- 2 % structure des constructions,
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions,
- 10 % installations complexes spécialisées,
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers
- 33 % autres immobilisations corporelles

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements "comptables excédentaires" différés (note 14).

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Valeurs brutes					
Terrains et agencements	39 067	23	24	164	39 230
Constructions / Agencements	217 197	15 228	340	7 395	239 480
Instal.Tech / Mat. Outillage	8 884	617	226	10	9 285
Autres immobilisations corporelles	18 792	1 714	1 988	38	18 556
Immobilisations corporelles en cours	20 135	8 149	454	-7 611	20 219
Total	304 075	25 731	3 032	-4	326 770
Amortissements					
Terrains et agencements	1 067	163	24		1 207
Constructions / Agencements	87 868	6 891	338		94 421
Instal.Tech / Mat. Outillage	6 094	635	209		6 520
Autres immobilisations corporelles	13 324	1 569	1 952		12 941
Total	108 354	9 258	2 523	0	115 088

Les augmentations constatées sur les **Constructions et Agencements** correspondent principalement au rachat par la Fondation de l'Armée du Salut des bâtiments de la Résidence Heimelig construits en 2012 et propriété de l'établissement public « Habitats de Haute Alsace » (14 835 K€) ;

Les augmentations constatées sur les **immobilisations en cours** sont liées aux différents chantiers de construction et de réhabilitation entamées par la Fondation.

On relève plus spécialement :

- sur le secteur Inclusion :

- > réalisation de travaux dans le cadre du transfert d'accueil des résidents de la maison relais adossée au CHRS de Louviers (1 245 K€) vers le site de Lahaye Malherbe ;
- > réalisation de nouveaux appartements sur les bâtiments incendiés en 2015 de la maison relais Les Hutins (766 K€) ;
- > acquisition d'un hangar au bénéfice des ACI du Chambon-sur-Lignon (452 K€).

- sur le secteur Handicap-Soin-Dépendance :

- > poursuite de la réhabilitation de l'EHPAD de Saint-Etienne (2 262 K€) ;
- > poursuite de la réhabilitation de la MAS de Montfermeil (747 K€) ;
- > travaux de réhabilitation des bureaux de l'ITEP de Montpellier (965 K€) ;
- > réalisation de travaux sur le SSR de Saint Georges (215 K€).

Comptes combinés 2017

Le virement de poste à poste constaté sur les **immobilisations en cours** correspond principalement à la mise en service du bâtiment réhabilité dans le cadre de travaux d'humanisation de la Résidence Catherine Booth (6 683 K€).

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrécouvrabilité.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Valeurs brutes					
Titres de participation	16	2		-10	8
Autres titres immobilisés	483	205		-674	14
Autres Immo. Financières	307	107	38	684	1 060
Total	806	314	38	0	1 082

Les titres de participation correspondent à des fonds de garantie et à des placements consécutifs à l'obtention des prêts bancaires réalisés par le Siège et les établissements en direct.

Les autres titres immobilisés représentent la part de la Fondation dans le capital de la SCI du Plateau (14 K€).

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnements.

Elles s'élèvent à 1 060 K€ et sont majoritairement à échéance supérieure à un an.

Variation des provisions et provisions réglementées

Note 4 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

La décomposition du poste et sa variation par rapport à l'exercice précédent sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Provisions pour litiges	1 392	388	243		1 537
Provisions pour risques	14	0	14		0
Provisions pour charges liées au personnel	306	56	100		262
Provisions pour grosses réparations	1 349	50	528		871
Provisions pour autres charges	1 086	132	552		665
Total	4 146	626	1 437	0	3 335

Note 5 : Provisions réglementées

Elles sont constituées dans le cadre des dispositions prévues dans l'instruction M22 (Cf principes comptables généraux).

Comptes combinés 2017

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

La « **Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations** » est une possibilité offerte par la réglementation en vigueur. Elle est constituée par dotation lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement. Elle permet de limiter le recours à l'emprunt et de neutraliser certains coûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR	625	0	0		625
Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations	2 629	843	14		3 457
Amortissements dérogatoires	6 684	254	151		6 787
Différence sur réalisation d'actifs	891	43	17		916
Total	10 828	1 139	182	0	11 785

Note 6 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans les comptes de la SCI Paris Les Lilas.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat -Quote part minoritaire	86	3 556
Fonds propres -Quote part minoritaire	3 529	93
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	3 615	3 649

Valeurs mobilières et disponibilités

Note 7 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

Comptes combinés 2017

Il s'agit de placements de trésorerie, généralement à court terme.

La valeur de marché s'élève à 8 515 K€ au 31 décembre 2017. La plus-value nette latente de 2 949 K€ qui ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, n'est pas comptabilisée par application des principes comptables. Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 8 : Disponibilités

Ce poste comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2017
les comptes courants bancaires	58 466	48 057
les caisses et fonds de caisse	116	116
Total	58 582	48 173

Etat des créances et des dettes

Note 9 : Créances

Les principales créances sont relatives :

- aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Leur décomposition à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
« Redevables et comptes rattachés »		
Caisses de sécurité sociale	685	556
Départements	3 139	2 600
État (1)	7 938	8 627
Autres tiers payants	47	173
moins : provision pour dépréciation	-12	- 12
Total Redevables et comptes rattachés	11 797	11 944
« Clients et comptes rattachés »		
Usagers et clients	4 247	4 642
moins : provision pour dépréciation	-494	- 626
Total Clients et comptes rattachés	3 753	4 016
« Autres créances »		
Fournisseurs débiteurs	98	94
Personnel et comptes rattachés	106	165
Organismes sociaux	1 020	913
État, impôts et taxes (2)	3 703	2 150
Débiteurs divers	2 347	1 585
Débiteurs divers : autres produits à recevoir	170	196
moins : provision pour dépréciation	-	-
Total Autres créances	7 444	5 103

Comptes combinés 2017

(1) La dette de l'Etat concerne notamment l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : le CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (3 079 K€) et la MAS de Montfermeil (1 200 K€).

La créance « Etat - Fonds 1985 » régie par l'article R314-96 s'élève à 1 327 K€.

(2) Le poste « **état, impôts et taxes** » comprend principalement un montant de 2 037 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs) et un montant de 1 649 K€ de Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires institué au 1^{er} janvier 2017.

Note 10 : Dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires et aux découverts bancaires.

Les « **Emprunts** » souscrits par la Fondation au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 13 895 K€ ; ils ont contribué aux réalisations suivantes :

- rachat des bâtiments de la Résidence Heimelig 11 228 K€ ;
- travaux sur les bâtiments de Nimes rue Victor Hugo 1 600 K€ ;
- travaux sur les bâtiments abritant le lieu de vie des Crêts Péclets (632 K€) ;
- travaux d'aménagement permettant l'ouverture d'une résidence accueil sur la Résidence Albin Peyron (435 K€)

Les remboursements effectués en 2017 s'élèvent à 3 806 K€.

Les « **Dettes financières diverses** » représentent principalement les cautions reçues des résidents (1 242 K€).

Note 11 : Dettes

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante du groupe Fondation de l'Armée du Salut (6 525 K€), et les dettes sur immobilisations (1 648 K€).

La composition des « Dettes fiscales et sociales », à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Personnel et comptes rattachés	6 097	6 589
Organismes sociaux et comptes rattachés	8 032	7 359
État et Collectivités Publiques	1 649	2 011
Total	15 778	15 959

Le poste « Autres dettes » se compose de :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Ressources à reverser	1 123	1 595
Fonds des résidents en dépôt	25	298
Créditeurs divers	970	1 138
Avances et acomptes des redevables	1 252	793
Total	3 371	3 824

Parmi les « **ressources à reverser** » figurent 757 K€ dans les comptes des établissements du secteur Handicap-Soin-Dépendance représentant les pensions des résidents à reverser aux conseils départementaux au titre de l'Aide Sociale.

Parmi les « **créditeurs divers** » figurent notamment 325 K€ relatifs au versement à effectuer dans le cadre du dispositif de mise en CET.

Comptes combinés 2017

Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	22	0	22	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Prêts (1)	15	0	15	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	58 221	3 895	16 361	37 964
Autres	1 060	0	1 060	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	1 242	500	742	0
Créances de l'actif circulant :				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 525	6 525	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	16 198	13 165	3 033	Dettes fiscales et sociales	15 778	13 516	0	2 262
Autres	7 444	7 444	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 648	1 537	110	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Autres dettes (3)	3 371	3 061	309	0
Charges constatées d'avance	638	638	0	Produits constatés d'avance	7 333	7 333	0	0
TOTAL	25 377	21 246	4 130	TOTAL	94 117	36 368	17 523	40 226
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 830	433	2 293	11 103
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Comptes combinés 2017

Fonds dédiés (note 13)

Les fonds dédiés correspondent à des fonds affectés par des tiers à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris (C.R.C. Règlement n°99.01 du 16 février 1999).

Subventions de fonctionnement affectées		Situations				
		Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
PROJET INFORMATIQUE	AD Unique	46		16		30
PROJETS ETABLISSEMENTS						
ARTENAY	Bienveillance	0	4			4
	Formations	0	4			4
BELFORT	Urgence et maraudes	31	31	40		23
	Pérennisation	53		53		0
	Intermédiation locative	53		9		44
	FNARS	6				6
	Atelier informatique	3		3		0
	Projet ouverture rés.accueil	0	12			12
CHANTILLY	Projet écriture résidents	3				3
	Projet sophrologie	10		2		9
DUNKERQUE	Ateliers résidents	1				1
LA MOTHE ST HERAY	Ergothérapeute	11				11
LE HAVRE	Urgence et maraudes	316		68		248
	CAO	40		18		22
	Accomp. Logement	84				84
	Evaluation interne	6				6
LILLE	Equithérapie	4	4	4		4
LYON	ARCHE DE NOE	61	3	61		3
MARSEILLE	CHRS	40	24	38		26
	Coordination santé	1	27	6		22
	Accomp. Logement	11				11
MAZAMET	Projet maison relais	13		13		0
MONNETIER LEIRENS	Formations qualifiantes	18				18
	Soutien à l'emploi	60		33		28
	Evaluation et analyse de la pr	11		6		5
	Bienveillance et ateliers	5	2	1		7
MONTEPELLIER	Gratification de stagiaires	5		5		0
	Mise aux normes	0	51			51
NEUILLY	Vitrification	13		13		0
	Extension	5		1		4
	Risques psychosociaux	0	9			9
	Formations	0	2			2
NIMES	GLYCNES	5		5		0
	Intermédiation locative	62	5			67
PARIS	LE SIEGE	97		41		56
	ALBIN PEYRON	48		7		41
	CATHERINE BOOTH	13				13
	MAISON DU PARTAGE	0	10			10
	MOUZAIA	39		39		0
	Gratification de stagiaires	3				3
	Captage appartement	10			-10	0
	Fondation de France	15			-15	0
	PALAIS DU PEUPLE	0	4			4
	Gratification de stagiaires	0	6			6
	PALAIS DE LA FEMME	0	376			376
REIMS	Travaux abri de nuits	193	25	193		25
	Urgence et maraudes	337		337		0
	Pérennisation	54		26		28
	CAO	49	15	10		54
	Accomp. Logement	5				5
	Evaluation	6		5		0
	Gratification de stagiaires	11				11
ROUEN	Déménagement	138		38		100
	Mise à l'abri	189		51		137
	Accomp. Logement	4				4
ST MALO	EHPAD	4		4		0
ST ETIENNE	Formations qualifiantes	36		8		28
	Bienveillance	2				2
	Logiciel de soin	9				9
ST GERMAIN	Urgence et maraudes	11	108	11		108
	Analyse de la pratique	2				2
ST MICHEL	Captage appartement	0		3	10	7
	Fondation de France	0			15	15
STRASBOURG	FJH	8		8		0
	Formations					
Total		2 258	723	1 172	0	1 809

Comptes combinés 2017

Dons manuels, legs et donations affectés	Situations				
	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
BELFORT	1	1			2
BORMES LES MIMOSAS	3		3		0
CHANTILLY	2		2		0
CHAUSSE	1				1
LA MOTHE	142		142		0
LYON ARCHE NOE	1		1		0
MONNETIER LEIRENS	1		1		0
MULHOUSE CHRIS	3		3		0
PARIS LE SIEGE	0	375	18		357
PALAIS FEMME	11		11		0
LES LILAS	3		3		0
ST MALO EHPAD	1		1		0
Sous-total Dons manuels	167	376	184	0	360
Legs et donations affectés à DETENUS	0	2			2
Legs et donations affectés à LA MOTHE SAINT HERAY	0	249			249
Legs et donations affectés à LE HAVRE	77				77
Legs et donations affectés à LOUVIERS	0	50			50
Legs et donations affectés à LYON CITE	0	132			132
Legs et donations affectés à METZ	1				1
Legs et donations affectés à MULHOUSE BON FOYER	0	7			7
Legs et donations affectés à MULHOUSE MPP	0	33			33
Legs et donations affectés à PARIS LES LILAS	223				223
Legs et donations affectés à PARIS PALAIS DE LA FEMME	0	551			551
Legs et donations affectés à REIMS	4				4
Legs et donations affectés à SAINT GEORGES	445				445
Legs et donations affectés à LE POLYGONE	434				434
Legs et donations affectés à JEUNESSE	603				603
Sous-total Legs et donations affectés	1 787	1 024	0	0	2 811
Total	1 954	1 400	184	0	3 170

Comptes de régularisation (note 14)

Les comptes de régularisation à l'actif correspondent aux charges constatées d'avance pour 638 K€.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les legs en cours de réalisation pour 6 287 K€ à fin décembre 2017 ainsi que les produits constatés d'avance pour 1 046 K€.

En application du §51 du Règlement CRC 99-01, les encaissements et décaissements liés à la cession de biens provenant d'une succession, legs ou donation, sont comptabilisés en contrepartie d'un compte de régularisation (475 « legs et donation en cours de réalisation »). Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, ce compte de régularisation est soldé par le crédit d'un compte correspondant de produits pour le montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission.

Comptes combinés 2017

Réserves et Fonds associatifs

Note 15 : Fonds Propres

Les « **Fonds propres** » du **groupe Fondation de l'Armée du Salut** intègrent :

- les fonds associatifs sans droit de reprise, retraçant les moyens en nature ou en espèces versés à la Fondation de l'Armée du Salut en vue d'assurer sa mission ; ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils regroupent la valeur du patrimoine intégré, la réserve statutaire, les libéralités ayant le caractère d'apports et les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables ;
- des réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par les conseils d'administration de chaque entité constituant le groupe Fondation de l'Armée du Salut ;
- le report à nouveau de la gestion libre des activités du groupe ;
- les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R314-52 du CASF ;
- le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités du groupe.

La modification des statuts de la Fondation de l'Armée du Salut approuvée par décret du Conseil d'Etat du 22 août 2018 porte le montant de la dotation statutaire à 97 120 K€ ; les « **Fonds propres** » ont été corrigés en conséquence : la diminution de 15 661 K€ de la réserve statutaire a pour contrepartie l'augmentation des réserves.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Fonds propres					
Dotation statutaire	112 781		15 661		97 120
Subvention d'investissement	6 732				6 732
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	8 185	15 661	48		23 798
Report à nouveau de la gestion propre	-7 819	4 448	5 279		-8 650
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-3 589	2 176	1 013		-2 426
Résultat de l'exercice	6 440	12 353	6 440		12 353
Total	122 729	34 638	28 441	-	128 927

Les « **Réserves** » sont affectées par décisions du Conseil d'Administration de la Fondation.

On distingue :

(en milliers d'euros)

Réserves

Autres réserves	15 698
Ressources affectées aux projets associatifs	8 100
Total	23 798

Les ressources affectées aux projets associatifs sont en diminution de 48 K€ par rapport à 2016. L'écart correspond au prélèvement effectué au bénéfice du financement de frais engagés au titre de la délocalisation du site de Metz.

Comptes combinés 2017

A fin décembre 2017, elles correspondent aux projets qui suivent :

(en milliers d'euros)	
Belfort	11
Le Havre	127
Marseille CHRS	35
Marseille FAM	25
Saint-Etienne	6 400
Réhabilitation insertion	1 542
Total	8 100

Les « **Dépenses refusées par l'autorité de tarification** » à fin décembre 2017 :

Suite à l'émission des rapports de contrôle 2015 et 2016, et au financement par le Siège de la Fondation en 2016 de 2 176 K€, les dépenses refusées sont évaluées à 2 426 K€ contre 3 589 K€ à fin décembre 2016.

Elles se composent d'une part de dépenses rejetées par l'autorité de tarification pour 1 158 K€, et d'autre part de provisions pour risques prud'homaux comptabilisées et rejetées par l'autorité de tarification pour 1 268 K€.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		
Secteur Inclusion	1 296	2 473
Secteur Jeunesse	99	109
Secteur Handicap - Dépendance	1 031	1 007
Total	2 426	3 589

Note 16 : Autres Fonds Associatifs

Les « **Autres fonds associatifs** » intègrent :

- les fonds associatifs avec droit de reprise, traduction d'une clause précisée dans l'acte d'apport (libéralités ayant le caractère d'apports, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) ;
- les réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par les autorités de tarification ;
- les résultats issus des établissements sous gestion contrôlées et en instance d'affectation ;
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Fonds propres					
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 619				1 619
Réserves réglementées	17 400	1 791	602		18 588
				0	
Résultat sous gestion contrôlée	-1 330	5 548	972		3 246
Dépenses non opposables au tiers financeurs	-7 518	49	474		-7 943
Total	10 171	7 388	2 048	-	15 511

Comptes combinés 2017

Les « Réserves réglementées » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Globalement, la variation des réserves par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Réserves réglementées					
Excédents affectés à l'investissement	6 840	270		160	7 270
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 964			-160	2 804
Autres réserves	7 595	1 361	442		8 514
Total	17 400	1 631	442	-	18 588

Les « Autres réserves » comprennent les réserves de compensation ainsi que des réserves plus générales destinées à couvrir les projets spécifiques à certains établissements.

(en milliers d'euros)	
Réserve de compensation des déficits	4 205
Réserve de compensation des charges d'amortissements	4 236
Réserve pour projet d'établissement	73
Total	8 514

Les « Résultats sous gestion contrôlée » :

Le compte « résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées" » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Les « Dépenses non opposables aux tiers financeurs » correspondent aux amortissements comptables excédentaires différés et aux dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés.

Globalement, leur variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2017
Amortissements comptables excédentaires différés	-3 166		474		-3 640
Dépenses pour congés payés et CET	-4 352	49			-4 303
Total	-7 518	49	474	-	-7 943

Comptes combinés 2017

Note 17 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

Les principaux financeurs sont l'État et les Collectivités Publiques.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Quote-part de subv. virée au résultat	Virement de postes à postes	Total au 31.12.2017
ARTENAY	32	13		8		38
BELFORT	77	19		3		93
BORMES	1 050	127		32		1 146
CHAMBORIGAUD	3	0		0		3
CHAMBON	34	0		10		23
CHANTILLY	490	0		29		461
DUNKERQUE	2	47		2		46
LA MOTHE	787	0		61		726
LE HAVRE	190	0		20		170
LILLE	111	0		22		89
LOUVIERS	24	17		2		39
LYON	102	0		4		98
	2 727	18		160		2 585
MARSEILLE	0	2		0		2
MAZAMET	36	0		8		28
METZ	211	0		46		165
MONNETIER	23	12		3		32
MONTFERMEIL	2 000	0		0		2 000
MONTPELLIER	94	21		15		100
MULHOUSE	38	0		4		34
	52	0		10		42
NEUILLY	37	0		2		35
NIMES	273	0		13		260
PARIS	1 494	0		0		1 494
	5 205	22		150		5 076
	135	0		34		101
	0	2		1		1
	1	0		0		1
	38	0		26		12
PLEUGUENEUC	217	0		9		207
REIMS	2 182	0		120		2 062
ROUEN	96	0		5		91
SAINT MALO	296	0		17		280
SAINT ETIENNE	1 034	0		26	-7	1 001
SAINT GERMAIN	40	0		1	7	46
THIAIS	43	0		3		40
TONNEINS	61	0		3		58
VILLEPARISIS	418	0		0		418
WALDIGOFFEN	66	3 401		1		3 466
TRAVAIL ET PARTAGE	6	0		2		4
Total	19 725	3 702	0	855	0	22 572

Comptes combinés 2017

Compte de résultat

Note 18 : Résultat d'exploitation

La répartition des produits d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2017			2016		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Prestations de services	104 280	21 346	1 380	101 864	18 537	1 049
Dons et legs			19 671			10 263
Autres produits de l'activité	2 164	3 472	3 831	2 037	2 825	3 788
Sous-total ventes et prestations de service	106 444	24 818	24 882	103 902	21 362	15 100
Production immobilisée						
Autres produits de gestion courante	178	122	231	88	32	177
Total par type d'activité	106 622	24 940	25 113	103 989	21 394	15 277
Total général avant reprises sur provision et transferts de charges		156 675			140 660	
Reprises sur provision et transferts de charges		1 848			5 320	
Total des produits d'exploitation		158 523			145 980	

Les « **Prestations de services** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Dons et legs** » contient les dons exclusivement perçus par le Siège de la Fondation.

Les dons représentent 9 585 K€, contre 9 381 K€ réalisés en 2016.

Les legs terminés en 2017 et autres libéralités s'élèvent à 10 086 K€, contre 882 K€ en 2016.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Les « **Autres produits de gestion courante** » comprennent les remboursements de charges diverses. En application de la nouvelle réglementation comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, les prises en charge de rémunérations sont imputées en déduction des charges de personnel.

La répartition des charges d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2017			2016		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Salaires et traitements	41 543	7 397	7 094	40 110	6 346	6 960
Charges sociales	17 452	3 202	1 905	17 107	2 821	3 183
Impôts et taxes sur rémunérations	4 842	798	819	4 573	674	895
Personnels intérimaires et mis à disposition	2 768	1 927	296	2 955	2 300	289
Total des charges afférentes au personnel	66 605	13 323	10 113	64 745	12 141	11 327
Total des autres charges	34 166	9 705	11 373	33 075	8 450	11 343
Total par type d'activité	100 771	23 029	21 486	97 820	20 591	22 670
Total des charges d'exploitation		145 286			141 081	

Comptes combinés 2017

Note 19 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège de la Fondation et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.
Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts en diminution de 104 K€ par rapport à 2016, eu égard aux nouveaux emprunts contractés.

Note 20 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel excédentaire de 354 K€ est composé des éléments suivants :

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	855
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs <i>(dont 77 de produits et 57 de VNC cédées)</i>	20
- Résultat exceptionnel sur opérations de gestion <i>(dont 523 en produits et 220 en charges)</i>	303
- Autres produits exceptionnels <i>(dont 97 en produits et 2 en charges)</i>	95
- Dotations et reprises aux provisions réglementées	-957
- Dotations et reprises / provisions exceptionnelles et transferts	38
Total	354

Résultat de l'exercice 2017 du groupe Fondation Armée du Salut par types de financement

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation ; le résultat de l'Association Travail et Partage ; le résultat de la SCI Paris Les Lilas, minoré de la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans la SCI.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un excédent de 1 651 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat excédentaire de 954 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 9 748 K€

Comptes combinés 2017

GESTION CONTROLEE	ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION								PROPOSITIONS D'AFFECTION					
	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compens. des déficits	Excédents affectés compens. amortissements	Dépenses Inopposables	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents réduction charges d'exploitation	Report à nouveau déficitaire
Secteur Inclusion	324 817	- 24 737	300 080	356 996	-	3 412	31 794	692 283	498 153	-	301 870	183 540	526 502	- 817 782
BELFORT	2 293	18 822	21 115	-	-	-	-	21 115	-	-	-	21 115	-	-
LE HAVRE	14 853	471	14 382	83 171	-	-	35 478	133 030	65 794	-	53 836	-	39 768	- 26 367
LILLE	282 199	12 000	294 199	-	-	-	18 477	312 676	-	-	122 109	-	-	- 434 785
LOUVIERS	180 888	-	180 888	12 845	-	3 412	7 041	204 185	50 000	-	40 000	-	114 185	-
LYON	142 613	-	142 613	149 736	-	-	-	7 123	-	-	-	-	7 123	-
MARSEILLE	61 202	-	61 202	29 484	-	-	7 131	38 849	-	-	-	-	-	- 38 849
MAZAMET	67 775	-	67 775	-	-	-	-	67 775	27 019	-	-	-	60 459	- 19 704
METZ	1 363	-	1 363	77 013	-	-	12 694	88 344	-	-	-	-	-	- 88 344
MULHOUSE	51 248	-	51 248	59 000	-	-	9 678	17 430	-	-	-	-	17 430	-
NEUILLY	72 330	-	72 330	-	-	-	-	72 330	20 000	-	-	-	52 330	-
NIMES	6 633	-	6 633	-	-	-	10 911	17 544	-	-	-	-	-	- 17 544
PARIS A.PEYRON	130 431	-	130 431	-	-	-	-	130 431	-	85 924	-	-	44 507	-
PARIS C.BOOOTH	35 453	7 088	42 541	2 921	-	-	-	39 620	-	-	-	-	-	- 39 620
PARIS C.ESPOIR	86 053	-	86 053	-	-	-	-	86 053	-	-	-	-	-	- 86 053
PARIS P.PEUPLE	9 579	-	9 579	13 072	-	-	6 991	15 659	-	-	-	-	-	- 15 659
REIMS	415 208	24 000	391 208	102 530	-	-	30 595	524 333	293 340	-	-	162 425	68 569	-
ROUEN	45 475	-	45 475	-	-	-	5 382	50 857	-	-	-	-	-	- 50 857
SAINT GERMAIN	21 403	-	21 403	7 395	-	-	3 394	25 403	12 000	-	-	-	13 403	-
SAINT MICHEL	138 728	-	138 728	-	-	-	-	138 728	30 000	-	-	-	108 728	-
Secteur Jeunesse	469 472	-	469 472	4 352	-	19 419	26 916	520 160	373 094	-	-	50 000	109 022	- 11 758
MULHOUSE MPP	133 958	-	133 958	-	-	-	22 954	156 911	156 911	-	-	-	-	-
PARIS LILAS	35 076	-	35 076	79 565	-	19 419	19 465	83 374	-	-	50 000	-	33 374	-
PLEUGUENEUC	11 758	-	11 758	-	-	-	-	11 758	-	-	-	-	-	- 11 758
SAINT MALO	166 847	-	166 847	75 213	-	-	16 184	75 450	-	-	-	-	75 647	-
STRASBOURG	215 502	-	215 502	-	-	-	681	216 183	216 183	-	-	-	-	-
Secteur HDS	856 897	- 97 097	759 800	62 406	-	321 815	342 104	1 486 124	532 964	-	327 523	334 528	915 258	- 624 149
ARTENAY	232 058	-	232 058	29 697	-	8 580	24 894	235 835	31 272	-	72 769	-	132 277	- 484
BORMES	190 025	-	190 025	-	-	-	138 445	51 580	80 000	-	19 724	30 000	-	- 181 304
CHANTILLY	191 521	93 148	98 373	-	-	-	30 507	128 880	79 642	-	44 004	30 000	-	- 24 767
LA MOTHE ST HERAY	114 497	-	114 497	47 713	-	131 074	205 686	269 976	-	-	92 000	140 000	47 280	- 9 305
MARSEILLE	81 951	-	81 951	-	-	-	-	81 951	-	-	-	-	-	- 81 951
MONNETIER	38 404	5 294	33 109	12 042	-	-	16 984	28 167	40 000	-	-	-	4 838	- 16 671
MONTFERMEIL	15 973	-	15 973	97 204	-	-	11 128	102 049	102 049	-	-	-	-	-
MONTPELLIER	76 817	-	76 817	78 916	-	-	36 941	34 843	-	-	-	-	-	- 34 843
NIMES	39 617	-	39 617	17 104	-	3 546	11 187	7 780	-	-	-	-	-	- 7 780
SAINT ETIENNE	143 925	-	143 925	688	-	140 000	40 060	44 674	-	-	-	134 528	-	- 179 201
SAINT GEORGES	56 971	-	56 971	-	-	-	-	56 971	-	-	-	-	-	- 56 971
SAINT MALO	87 127	-	87 127	-	-	-	9 753	77 374	-	77 374	-	-	-	-
STRASBOURG	484 807	1 346	486 152	42 205	-	38 615	18 813	463 749	200 000	-	21 652	-	242 097	-
TONNEINS	46 494	-	46 494	31 946	-	-	2	14 545	-	-	-	-	45 419	- 30 873
WALDIGHOFFEN	464 317	-	464 317	86 036	-	-	-	65 067	-	-	-	-	443 347	-
TOTAL ETABLISSEMENTS TARIFES	1 651 186	- 121 834	1 529 352	423 754	-	344 646	400 814	2 698 567	1 404 211	-	629 393	568 067	1 550 782	- 1 453 689

Comptes combinés 2017

GESTION CONTROLEE	ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION							PROPOSITIONS D'AFFECTATION						
	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compens. des déficits	Excédents affectés compens. amortissements	Dépenses inopposables	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents affectés à des mesures spécifiques	Report à nouveau
Secteur Inclusion	772 398	- 18 822	753 576	-	-	-	-	753 576	637 804	-	-	-	-	115 772
BELFORT	62 719	- 18 822	43 897					43 897						43 897
CHAMBON SUR LIGNON ACI	- 194 805		- 194 805					- 194 805						- 194 805
DUNKERQUE	- 56 485		- 56 485					- 56 485						- 56 485
LE HAVRE	26 433		26 433					26 433						26 433
LILLE	- 70 485		- 70 485					- 70 485						- 70 485
LOUVIERS	43 777		43 777					43 777						43 777
LYON	91 764	-	91 764					91 764	100 105					8 341
MARSEILLE CHRS	- 3 577		- 3 577					- 3 577						- 3 577
MARSEILLE UHU	- 209 601		- 209 601					- 209 601						- 209 601
MAZAMET	- 9 063		- 9 063					- 9 063						- 9 063
METZ	13 086		13 086					13 086						13 086
MONNETIER	2 388		2 388					2 388						2 388
MULHOUSE	- 30 994		- 30 994					- 30 994						- 30 994
NIMES	21 876		21 876					21 876						21 876
PARIS A.PEYRON	165 793		165 793					165 793						165 793
PARIS CATHERINE BOOTH	11 276		11 276					11 276						11 276
PARIS CENTRE ESPOIR	48 244		48 244					48 244						48 244
PARIS LEON JOUHAUX	54 408		54 408					54 408						54 408
PARIS MAISON PARTAGE	- 107 788		- 107 788					- 107 788						- 107 788
PARIS MOUZAIA	323 716		323 716					323 716						323 716
PARIS P.FEMME	268 776		268 776					268 776	199 450					69 326
PARIS P.PEUPLE	4 367		4 367					4 367						4 367
PARIS ST. MARTIN	- 585		- 585					- 585						- 585
REIMS	401 221		401 221					401 221	338 249					62 972
ROUEN	- 30 282		- 30 282					- 30 282						- 30 282
THIAIS	- 53 782		- 53 782					- 53 782						- 53 782
Secteur HDS	146 937	-	146 937	-	-	-	-	146 937	-	-	-	-	-	146 937
ARTENAY	146 937		146 937					146 937						146 937
Secteur Jeunesse	34 572	-	34 572	-	-	-	-	34 572	-	-	-	-	-	34 572
CHAMBORIGAUD CHAUSSE	4 572		4 572					4 572						4 572
LYON ARCHE DE NOE	30 000		30 000					30 000						30 000
TOTAL ETABLISSEMENTS CONVENTIONNES	953 906	- 18 822	935 085	-	-	-	-	935 085	637 804	-	-	-	-	297 280

Comptes combinés 2017

GESTION PROPRE				PROPOSITIONS D'AFFECTION		
	ETABLISSEMENTS	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Report à nouveau	Réserves
Fondation	7 558 151	-	7 558 151	7 558 151	-	-
PARIS LE SIEGE	7 616 540		7 616 540	7 616 540		
PARIS CAMPS NATIONAUX	1 554		1 554	1 554		
STRASBOURG POLYGONE	2 558		2 558	2 558		
VILLEPARISIS	- 62 500		- 62 500	- 62 500		
Secteur Inclusion	844 517	-	844 517	844 517	-	-
BELFORT	31 917		31 917	31 917		
DUNKERQUE	6 248		6 248	6 248		
LE HAVRE	140 532		140 532	140 532		
LILLE	41 544		41 544	41 544		
LOUVIERS	21 293		21 293	21 293		
LYON	49 715		49 715	49 715		
MARSEILLE	32 741		32 741	32 741		
MAZAMET	8 646		8 646	8 646		
METZ	59 493		59 493	59 493		
MONNETIER	3 817		3 817	3 817		
MULHOUSE	31 867		31 867	31 867		
NEUILLY	9 416		9 416	9 416		
NIMES	10 296		10 296	10 296		
PARIS A.PEYRON	20 479		20 479	20 479		
PARIS C.BOOOTH	21 852		21 852	21 852		
PARIS CENTRE ESPOIR	55 552		55 552	55 552		
PARIS LEON JOUHAUX	1 560		1 560	1 560		
PARIS MAISON PARTAGE	59 946		59 946	59 946		
PARIS MOUZAIA	25 044		25 044	25 044		
PARIS P.FEMME	34 022		34 022	34 022		
PARIS P.PEUPLE	14 460		14 460	14 460		
PARIS ST MARTIN	104 771		104 771	104 771		
REIMS	77 705		77 705	77 705		
ROUEN	27 083		27 083	27 083		
SAINT GERMAIN	6 562		6 562	6 562		
SAINT MICHEL	2 732		2 732	2 732		
THAIS	3 472		3 472	3 472		
Secteur HDS	782 161	-	782 161	782 161	-	-
ARTENAY	2 255		2 255	2 255		
BORMES	50 443		50 443	50 443		
CHANTILLY	34 102		34 102	34 102		
LA MOTHE ST HERAY	184 603		184 603	184 603		
MARSEILLE	44 703		44 703	44 703		
MONNETIER	18 983		18 983	18 983		
MONTFERMEIL	65 848		65 848	65 848		
MONTPELLIER	60 118		60 118	60 118		
NIMES	24 954		24 954	24 954		
SAINT ETIENNE	62 993		62 993	62 993		
SAINT GEORGES	30 072		30 072	30 072		
SAINT MALO	800		800	800		
STRASBOURG	81 703		81 703	81 703		
TONNEINS	48 402		48 402	48 402		
WALDIGHOFFEN	72 183		72 183	72 183		
Secteur Jeunesse	176 937	-	176 937	176 937	-	-
CHAMBORIGAUD CHAUSSE	3 175		3 175	3 175		
MULHOUSE	37 553		37 553	37 553		
PARIS LILAS	94 434		94 434	94 434		
STRASBOURG	41 775		41 775	41 775		
Association Travail et Partage	43 813	-	43 813	43 813	-	-
SCI Les Lilas	342 558		342 558	342 558		
TOTAL ETABLISSEMENTS GESTION PROPRE	9 748 137	-	9 748 137	9 748 137	-	-

Comptes combinés 2017

IV - Compte d'emploi des ressources

Emplois 2017	Emplois sur 2017	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2017	Ressources 2017	Ressources collectées 2017	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées en 2017
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
note 5 Missions sociales	132 526 992	5 950 645	note 1 Ressources collectées auprès du public	19 670 808	19 670 808
Réalisées en France			Dons manuels non affectés	9 208 635	9 208 635
- actions sociales réalisées directement	130 654 588	4 431 086	Dons manuels affectés	376 169	376 169
- versements à d'autres organismes agissant en France	1 872 404	1 519 559	Legs et autres libéralités non affectés	9 062 366	9 062 366
			Legs et autres libéralités affectés	1 023 638	1 023 638
Réalisées à l'étranger	0	0	Autres produits liés à l'appel de la générosité du public		
- actions sociales réalisées directement					
- versements à un organisme central ou d'autres organismes			note 2 Autres fonds privés (note 2)	573 026	
note 6 Frais de recherche de fonds	3 527 326	3 461 931	note 3 Subventions et autres concours publics	126 433 143	
Frais d'appel à la générosité du public :			note 4 Autres produits	10 789 690	
- frais de communication	1 040 119	974 724			
- frais de recherche de fonds	2 487 207	2 487 207			
Frais de recherche des autres fonds privés					
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours					
note 7 Frais de fonctionnement	7 516 484	1 372 324			
		10 784 900			
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	143 570 802		Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	157 466 667	
Dotations aux provisions et charges exceptionnelles	4 253 711		Reprises sur provisions et produits exceptionnels	3 563 382	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 123 197		Report des ressources affectées non utilisées n-1	1 356 529	
			Variation des fonds dédiés collectées auprès du public		- 1 380 231
Excédent de ressources de l'exercice	12 438 868		Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total général	162 386 578	10 784 900	Total général	162 386 578	18 290 577
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-			
note 8 Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		186 212			
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 971 112	Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 971 112
Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées					7 319 465
Evaluation des contributions volontaires en nature					
1 - Missions			1 - Bénévolat		
2 - Frais de recherche de fonds			2 - Prestations en nature		
3 - Frais de fonctionnement et autres charges			3 - Dons en nature		
Total			Total		

Comptes combinés 2017

Le modèle du CER (compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) présenté par la Fondation de l'Armée du Salut correspond à l'application du règlement comptable CRC n°2008-12 du 7 mai 2008. L'homologation en décembre 2008 de ce règlement conduit à l'intégration aux comptes annuels du tableau présenté ci-après.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) impose un modèle de tableau qui :

- reprend en 1^{ère} et 3^{ème} colonne l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice,
- distingue en 4^{ème} et 2^{ème} colonne les ressources issues de la générosité du public et les emplois correspondants,
- précise la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité du public.

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi à partir du compte de résultat combiné du Groupe Fondation de l'Armée du Salut, après élimination des cessions internes.

Les frais engagés par le Siège de la Fondation, organisme collecteur de la générosité du public, ont fait l'objet d'une répartition entre les charges affectées aux missions et celles incombant au fonctionnement du Siège.

Ressources

Note 1 : Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les « **legs et autres libéralités** » sont comptabilisés pour leur valeur encaissée dans l'année. Ils comprennent :
- les legs et libéralités versés aux établissements sous forme de subventions, dans le cadre d'actions définies,
- les legs et libéralités affectés à l'investissement ou à des actions précises non encore engagées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Dons manuels non affectés	9 209	9 231
Dons manuels affectés	376	-
Legs et autres libéralités non affectés	9 062	1 032
Legs et autres libéralités affectés	1 024	-
Total	19 671	10 263

La décision d'affectation ressources collectées non affectées par le testateur ou le donateur est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les « **dons non affectés** » sont destinés à financer les missions sociales de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, au titre de 2017, les « **legs et autres libéralités non affectés** » ont contribué notamment au financement des frais de fonctionnement du Siège (1 372 K€) et aux missions sociales de la Fondation.

Comptes combinés 2017

Note 2 : Autres fonds privés

Ils correspondent aux subventions d'entreprises, d'associations ou de fondations.

Note 3 : Subventions et autres concours publics

Ils sont représentés par les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions versées par l'État, les Régions, les Départements, les Villes et les Collectivités publiques.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Produits à la charge de l'Assurance Maladie	16 870	15 351
Produits à la charge de l'Etat	34 849	33 993
Produits à la charge du Département – hors EHPAD -	21 568	21 345
Produits des EHPAD	29 347	29 229
Produits des caisses d'allocations familiales et de la MSA	2 024	2 076
Subventions d'exploitation	21 775	19 456
Total	126 433	121 450

Note 4 : Autres produits

Ce poste est composé principalement des participations aux frais versées par les personnes accueillies dans certains établissements, des produits liés aux travaux des ateliers et aux activités annexes, des produits de gestion courante, tels que les remboursements des frais au titre de la formation professionnelle, des produits financiers, incluant les revenus des placements centralisés par le Siège de la Fondation, et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Il représente 10 790 K€ en 2017, contre 9 270 K€ en 2016.

Emplois

Note 5 : Missions sociales

La répartition par nature des charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	79 137	76 026
Achats	11 326	10 731
Autres charges d'exploitation	40 971	41 905
Charges financières	1 093	1 147
Charges exceptionnelles	-	-
Total Fonctionnement	132 527	129 809

Comptes combinés 2017

Note 6 : Frais de recherche de fonds

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Charges de communication	1 040	1 031
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	429	425
Honoraires de l'agence de communication	197	188
Journaux et information des salariés	196	215
Stratégie publicitaire et événementielle	149	174
Autres charges	69	29
Recherche de Fonds	2 487	2 432
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	378	357
Traitement des dons	311	351
Marketing de fidélisation	1 008	897
Marketing de prospection	769	815
Autres charges	21	12
Total	3 527	3 463

Le coût des frais de communication et recherche de fonds inscrit en colonne 2 du document, tiennent compte des recettes en atténuation issues des mises à disposition des personnels.

Note 7 : Frais de fonctionnement

Les dépenses liées aux missions sociales facilement dissociables des frais de fonctionnement, ont été extraites de ces frais et intégrées dans les charges des missions concernées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2017	Total au 31.12.2016
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	5 107	5 860
Achats	202	252
Services extérieurs	1 826	1 524
Impôts et taxes	65	64
Dotations aux amortissements	239	223
Autres charges	77	82
Total	7 516	8 005

Note 8 : Neutralisation des dotations aux amortissements financées par les ressources collectées

Ce poste représente la quote-part de la dotation aux amortissements comptables correspondant à la part acquise d'immobilisations brutes et financée par des ressources collectées.

Comptes combinés 2017

V - Engagements hors bilan et informations complémentaires

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2017 est de 8 557 K€.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2017 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.93% ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 1.30%, d'un taux de charges sociales de 55% et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

Contribution volontaire en nature

La Fondation de l'Armée du Salut dispose d'un certain nombre de contributions volontaires, dont le bénévolat. Le mode de recensement des heures des volontaires tient compte du temps réel passé déclaré par l'ensemble des membres de la Fondation de l'Armée du Salut dans le cadre de leurs activités respectives.

Toutefois, les contributions volontaires ne peuvent pas être comptabilisées au compte de résultat en l'absence de recensement exhaustif.

Actions menées par le bénévolat :

(en nombre d'heures)	
- Distribution alimentaire	13 140
- Accompagnement scolaire	3 456
- Epicerie sociale	2 893
- Maraudes Petits Déjeuners	2 056
- Séniors	2 025
- Animation vie sociale	1 854
- Autres accompagnements	8 471
Total	33 895

Comptes combinés 2017

Legs

Les engagements de legs à réaliser s'élèvent à 5 111 K€.

N° de dossier du legs	Année d'ouverture	Année du CA	Montant à Recevoir	N° de dossier du legs	Année d'ouverture	Année du CA	Montant à Recevoir
'17003	2017	2017	45	'14016	2014	2014	49
'16014	2016	2016	64	'09001	2009	2009	119
'15001	2015	2015	11	'17018	2017	2017	3
'17004	2017	2017	33	'17015	2017	2017	2
'14040	2014	2015	50	'15031	2015	2016	67
'14030	2014	2014	34	'16028	2016	2016	58
'17008	2017	2017	5	'14037	2014	2015	50
'17021	2017	2017	305	'14015	2014	2014	25
'16009	2016	2016	190	'11005	2011	2011	13
'16029	2016	2016	49	'17014	2017	2017	10
'12007	2012	2012	2	'15032	2015	2016	4
'16024	2016	2016	1	'07003	2007	2007	64
'16034	2016	2016	516	'16005	2016	2016	1
'15033	2015	2016	0	'16035	2016	2017	59
'15022	2015	2015	5	'16006	2016	2016	6
'12011	2012	2012	19	'14012	2014	2014	220
'16015	2016	2016	33	'17012	2017	2017	65
'15029	2015	2015	0	'15028	2015	2016	4
'15017	2015	2015	39	'17024	2017	2017	3
'14028	2014	2014	50	'15030	2015	2015	100
'16037	2016	2017	5	'16021	2016	2016	330
'16019	2016	2016	21	'05002	2005	2005	18
'15020	2015	2015	3	'15014	2015	2016	19
'16020	2016	2016	22	'15009	2015	2015	15
'07001	2007	2007	4	'15011	2015	2015	20
'17022	2017	2017	115	'15018	2015	2016	40
'17007	2017	2017	10	'16023	2016	2016	97
'15016	2015	2015	876	'12026	2012	2014	6
'13027	2014	2013	145	'17016	2017	2017	164
'15007	2015	2015	21	'16002	2016	2016	26
'17025	2017	2017	1	'16027	2016	2016	630
'17001	2017	2017	42	'04001	2004	2004	95
'17026	2017	2017	0	'17023	2017	2017	14
Total Legs à Recevoir :							5 111

Comptes combinés 2017

Engagements donnés

(en millier d'euros)	31.12.2017
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	5 273
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	1 704
- Privilège de prêteur de deniers au 1 ^{er} rang	1 611
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	8 974
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	3 590
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	27 144
Total	48 296

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes se sont élevés en 2017 à 118 944€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 141 K€ bruts (y compris avantages en nature).

Transactions liées

❖ Convention Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 8 février 2014, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

Deux conventions ont été mises en place pour l'exercice 2017 :

- ✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :
Cette convention signée en date du 14 décembre 2017, a été validée par le Conseil de la Fondation en date du 9 février 2018. Au titre de l'exercice 2017, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 058 751 euros.
- ✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :
Cette convention signée en date du 14 décembre 2017, a été validée par le Conseil d'administration de la Fondation en date du 9 février 2018. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2017 correspond au réel, soit un montant de 253 535 €.

❖ Nouvelles transactions entre la Fondation et la Congrégation

La Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions

Comptes combinés 2017

de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation. Au 31 décembre 2017, une dette à concurrence du montant accordée par la Ville de Nice à la Fondation au titre de la convention est comptabilisée au bénéfice de la Congrégation, soit un montant de **153 000 €**. En contrepartie, une facturation au titre de la mise à disposition de personnel (1.48 etp), des prestations alimentaires et de nettoyage, et de charges diverses, est établie à la Congrégation de l'Armée du Salut. Le montant facturé en 2017 correspond au réel, soit un montant de **197 356 €**.

A date, ces transactions font l'objet d'un projet de convention proposé au Conseil d'Administration de la Fondation de l'Armée du Salut et au Conseil d'Administration de la Congrégation de l'Armée du Salut, pour approbation.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 **s'élève à 1 425 000 €** et a été comptabilisé sur l'exercice 2016 dans les comptes de la Fondation. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 **s'élève à 990 000 €** et a été comptabilisé sur l'exercice 2017 dans les comptes de la Fondation.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Congrégation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Congrégation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 30 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le Conseil de la Congrégation en date du 30 novembre 2017. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 **s'élève à 158 333,33 €** et a été comptabilisé sur l'exercice 2016 dans les comptes de la SCI. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 **s'élève à 110 000 €** et a été comptabilisé sur l'exercice 2017 dans les comptes de la Congrégation.

Événements postérieurs à la clôture

L'EPRD 2017 (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) de l'EHPAD "Le Soleil d'Automne" de Tonneins et le Plan de Retour à l'Equilibre ont été finalement validés par les autorités de tarification du Lot-et-Garonne.

VI - Rapport du Commissaire aux Comptes



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Membres
Fondation de l'Armée du Salut
60 rue des Frères Flavien
75020 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation de l'Armée du Salut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 463. TVA n° FR 78 672 006 463. Siret 672 006 463 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant qui avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes 2016 :

- La note 15 - « Fonds propres » de l'annexe des comptes combinés qui expose les impacts sur les comptes de fonds propres de la Fondation suite à la modification des statuts approuvée par décret du Conseil d'Etat du 22 août 2018 qui porte le montant de la nouvelle dotation statutaire à 97 120 K€ au 31 décembre 2017 contre 112 781 K€ au 31 décembre 2016.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives aux comptes combinés, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comptes combinés 2017

Fondation de l'Armée du Salut

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 septembre 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier